



Fondation Hospitalière de  
**LA MISÉRICORDE**



Établissement privé d'intérêt collectif

# LIVRET D'ACCUEIL



## FOYER DE VIE ODETTE RABO

Pour personnes handicapées vieillissantes



19 boulevard de la Charité 14000 Caen

02 31 70 94 30



# Sommaire

## 1

La Fondation  
Hospitalière de  
la Miséricorde

## 2

L'établissement  
et ses missions

## 3

Les locaux

## 4

L'admission  
et l'accueil

## 5

Les tarifs et  
aides  
financières

## 6

Les services  
proposés et  
l'équipe

## 7

Vie pratique

## 8

Vos droits

## 9

Annexes :

- Charte des droits et libertés
- Règlement de fonctionnement



Bonjour,

Vous ou un de vos proches allez être accueilli au sein du foyer de vie Odette Rabo. Toute l'équipe se joint à moi pour vous souhaiter la bienvenue au sein de notre établissement.

Vous êtes ici chez vous et allez pouvoir profiter d'espaces de vie privé et collectif. Des activités et des loisirs sont organisés chaque jour par les professionnels qui vous accompagneront dans les actes de la vie quotidienne.

Nous sommes à votre écoute ! N'hésitez pas à nous solliciter, notre accompagnement s'adapte aux attentes et besoins de chacun selon un projet que nous construisons ensemble.

Je vous souhaite une excellente installation,

Manon BENARD  
Responsable de service

1

# La Fondation Hospitalière de la Miséricorde : organisme gestionnaire

La Fondation Hospitalière de la Miséricorde (FHM) est un établissement privé non lucratif reconnu d'intérêt public. Elle fonctionne comme une association. Nous portons une attention particulière à conserver les valeurs humaines qui caractérisent notre structure.

Le Président actuel de la Fondation est Monsieur Richard LECAPLAIN.

La FHM est située sur 5 sites (Caen, Hérouville Saint Clair, Cormelles le Royal, Verson et Bayeux) et porte des services de soins et des établissements médico-sociaux. Résolument tournée vers l'avenir, elle s'ajuste en permanence dans la prise en charge des patients et résidents et offre une réponse adaptée aux besoins de la population.

La qualité de soins et d'accompagnement de la personne accueillie est notre objectif. Toutes les équipes (médicales, soignantes, techniques et administratives) se mobilisent autour des enjeux suivants :

- la qualité des soins
- l'hygiène et la sécurité
- l'accueil et l'information du patient pour garantir le respect de ses droits
- des prestations hôtelières de qualité

**Fondation**  
**Conseil d'Administration**  
Directeur Général : Mme Myriam KRIKORIAN

**Établissements médico-sociaux**  
Directeur : M. Franck DANET

**FOYER ODETTTE RABO**  
Directrice adjointe : Mme Patricia RAULT  
Responsable de service : Mme Manon BENARD

## 2 Présentation du Foyer de vie

### Historique

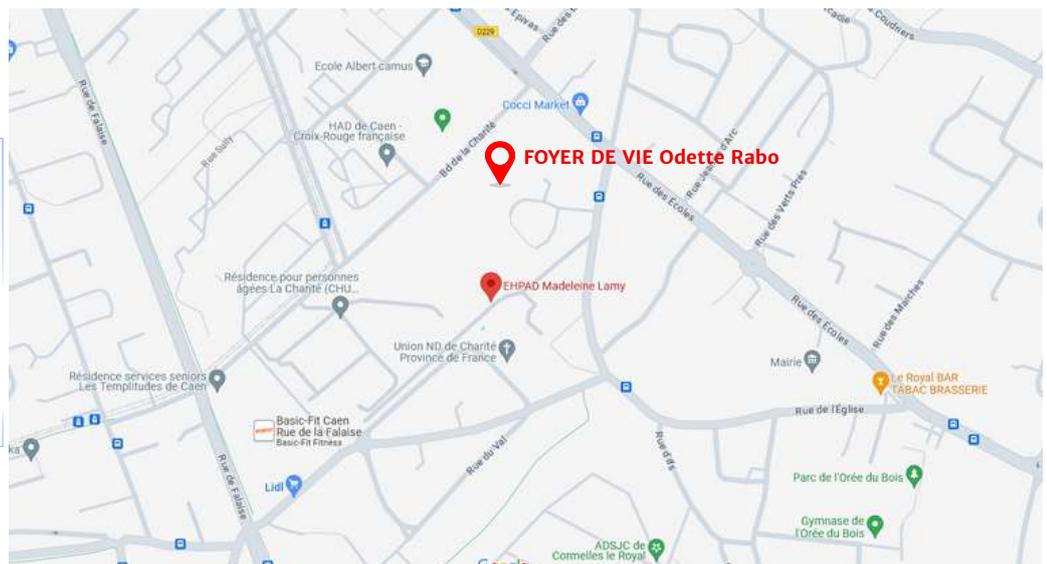
Le Foyer de vie a été créé par l'association Marie Madeleine en 2012.

La fusion des différents établissements médico-sociaux avec la Fondation Hospitalière de la Miséricorde a permis de créer une filière de soins et d'accompagnement des personnes âgées au sein même de la Fondation et au niveau de l'Agglomération caennaise, intégrant à la fois le sanitaire et le médico-social. (Clinique, centre de soins médicaux et de réadaptation, EHPAD)

### Situation géographique

Le foyer de vie est implanté sur un terrain de 3382 m<sup>2</sup>, en limite de Caen et de Cormelles-le-Royal.

L'entrée principale, 19 Boulevard de la Charité à Caen, est à proximité des commerces de la Guérinière (boulangerie, pharmacie, buraliste, boucherie et marché hebdomadaire). Le tramway permet de rejoindre le centre-ville de Caen en 15 minutes.



Tram 1  
arrêt "Concorde"

Le foyer est situé à 150m de l'EHPAD Madeleine Lamy géré par la Fondation. Un parc commun permet de bénéficier d'un environnement privilégié de verdure en pleine agglomération caennaise.

**Contact :**



02.31.70.94.30



[mbenard@fondation-misericorde.fr](mailto:mbenard@fondation-misericorde.fr)

## Le Foyer de vie Odette Rabo et ses missions

*Le Foyer Odette Rabo est un lieu de vie, d'une capacité de 24 places. Il accueille des personnes en situation de handicap mental vieillissantes sur orientation de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).*

L'établissement est co-signataire d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) entre le Département du Calvados et l'ARS Normandie. Dans ce cadre l'établissement est inscrit dans une démarche qualité et soumis à une visite d'évaluation tous les 5 ans.

L'établissement est non médicalisé, les personnes hébergées devront avoir suffisamment d'autonomie pour accomplir les actes de la vie quotidienne tout en bénéficiant d'une présence vigilante et d'une aide individualisée permanente.

Le foyer est régi par les lois de janvier 2022 et février 2005. Il est placé sous la compétence tarifaire du Conseil Départemental du Calvados.

Nous proposons deux modes d'accueil :

22 places d'hébergement permanent



2 places d'hébergement temporaire (limitées à 90 jours/an)

**Une équipe attentive** veille au respect des principes éthiques et déontologiques, qui s'appuie sur un accompagnement individualisé de chaque personne accueillie et, à chaque fois que cela est possible, en lien avec sa famille.

**Les intervenants sont présents pour une mission commune** : assurer au quotidien un accompagnement visant à répondre à des besoins, exprimés ou non par les personnes accueillies, sur le plan matériel, physique, psychologique, médical et social.

**L'accueil** répond aux orientations du Projet d'établissement de la Fondation, ainsi qu'au Projet de service du Foyer. Il est formalisé par un projet individuel et un contrat de séjour.

**La prévention et la lutte** contre les maltraitances physiques ou psychologiques sont au cœur de nos préoccupations.

Nous possédons **une volonté d'ouverture** de l'établissement sur le milieu ordinaire des communes de Cormelles-le-Royal et de Caen , et le développement du lien social des personnes accueillies.



En référence au Projet d'Établissement, la Fondation de la Miséricorde et toute l'équipe du Foyer Odette Rabo affirment leur volonté de prendre en compte la personne accueillie dans toutes ses dimensions : sociale, intellectuelle, affective, spirituelle et physique.

Les actions proposées visent plusieurs objectifs :

- Accompagner la personne accueillie afin qu'elle s'épanouisse dans sa vie personnelle. La soutenir afin qu'elle ait une bonne estime et une bonne image d'elle même,
- la stimuler pour lui permettre de maintenir, développer et enrichir ses compétences autour des savoirs faire (manuels, techniques, intellectuels, artistiques, sportifs, corporels),
- Développer son autonomie dans la vie quotidienne,
- L'informer afin d'intégrer et respecter les lois, les limites, les règles et comprendre les règles de vie collective,
- L'aider à prendre soin d'elle sur les plans de la santé, de son alimentation, de son hygiène de vie,
- L'inciter à la participation à des activités de loisirs et culurelles dans l'établissement ou le quartier.



## 3 Les locaux

Le foyer est constitué d'un bâtiment organisé en deux maisons de places chacune. La surface construite est de 1931 m<sup>2</sup>. Notre établissement combine espaces privés, espaces partagés et espaces d'activités afin de permettre à chaque personne de vivre selon ses besoins tout en préservant ou en développant ses acquis.

### Les chambres

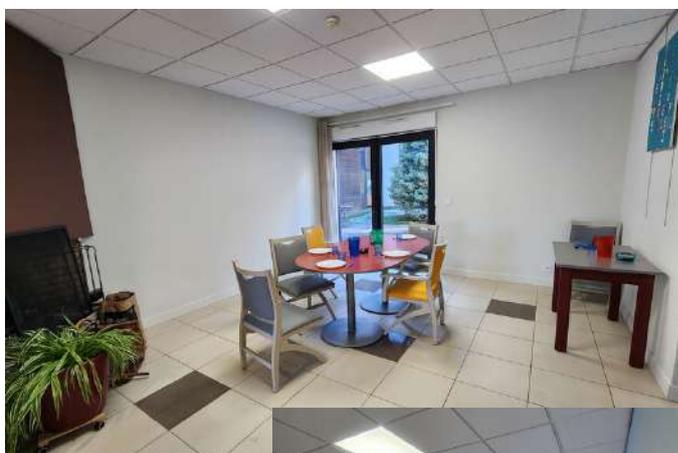
Les chambres se situent aux étages. Chaque chambre est individuelle et comprend une salle de douche privative et des toilettes. Vous apportez votre mobilier et des éléments de décoration afin de personnaliser votre chambre.



### Les maisons

Le rez-de-chaussée de chaque maison comprend une salle commune organisée en "coins" : cuisine, repas, salon de rencontre et d'activités communes, lieux d'intimité à l'écart du groupe. Chaque maison est marquée d'une couleur afin de favoriser son identification.

Le mobilier est choisi pour allier fonctionnalité et esthétique et se rapprocher d'une ambiance familiale. Une cheminée se trouve dans chaque salon et contribue à ce sentiment de confort.



## Les parties communes

Traversant l'ensemble, un large hall, véritable "rue" intérieure, distribue l'accueil, une salle polyvalente de 60m<sup>2</sup> et les espaces d'activités.

Le service de lingerie est commun au Foyer et à l'EHPAD.

Enfin, les espaces extérieurs, qui représentent la moitié du terrain, sont eux aussi individualisés. Chaque maison dispose de son propre patio devant son lieu de vie, orienté au sud-ouest.



## 4 L'admission et l'accueil

### Organisation de l'admission

L'admission est prononcée suite à l'orientation de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), par la Direction après examen du dossier et consultation de l'équipe pluridisciplinaire. Il est ensuite proposé un rendez-vous avec le responsable de service pour une visite de l'établissement.

Il est possible de déposer une candidature pour une période d'hébergement temporaire d'une durée maximum de 90 jours.

### Les documents à fournir

Afin de constituer ou de compléter le dossier, les pièces suivantes sont à fournir :

- la notification MDPH,
- la notification de l'AAH (Allocation Adulte Handicapé),
- l'attestation de l'assurance en responsabilité civile et dommages aux biens,
- le jugement de tutelle ou de curatelle, s'il y a lieu,
- la carte vitale, la carte d'adhésion à une mutuelle complémentaire et le numéro d'allocataire CAF,
- la carte d'invalidité,
- une photocopie du carnet de vaccination (vaccinations à jour),
- l'autorisation ou refus du droit à l'image signé.



A l'admission, vous seront remis :

- le présent livret d'accueil,
- le règlement de fonctionnement,
- le contrat de séjour.

## 5 Tarifs et aides financières



Le prix de journée est fixé par le Département.

Les frais réglés directement par le résident sont calculés en fonction de ses ressources, et plafonné afin qu'il conserve à sa disposition un minimum de moyens financiers. Compte-tenu de la somme devant être laissée à la disposition du résident, le surplus des frais d'hébergement et d'entretien est pris en charge par l'aide sociale du département.

## 6 Les services proposés et l'équipe

### L'hébergement



Nos équipes s'efforcent de vous assurer un hébergement accueillant, confortable et sécurisé.

### La restauration



Les repas, de type traditionnel, sont confectionnés à la cuisine centrale de la Fondation de la Miséricorde en collaboration avec notre partenaire de restauration "API Restauration".

La maîtresse de maison et l'équipe éducative accompagnent les repas qui ont lieu dans la salle à manger de chaque maison.

Les repas avec votre famille ou vos amis sont possibles en accord avec le responsable de service.

### Le Projet d'Accompagnement personnalisé (PAP)



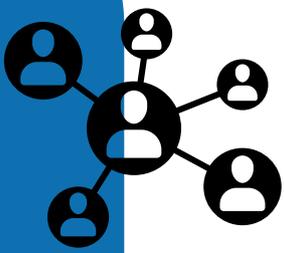
Le PAP (Projet d'Accompagnement Personnalisé) est un contrat d'engagement réciproque entre la famille, le résident et l'établissement. Il se décline dans tous les temps de la vie quotidienne en fonction des objectifs fixés conjointement et selon un emploi du temps personnalisé. Le projet de vie porte sur la valorisation de la personne, la recherche et le soutien de l'expression, l'autonomisation, la responsabilisation, le plaisir.

### Les activités

Diverses activités sont proposées :

- Activités manuelles : arts plastiques, dessin, loisirs créatifs...
- Activités artistiques : musique, danse.
- Mais aussi des activités liées à la vie de la maison : aide à la mise en place du repas par exemple ou décoration de la maison...
- Activités sportives (sport adapté),
- Activités nature : équithérapie, jardinage..





## L'équipe

Le personnel du foyer constitue une équipe pluridisciplinaire formée et expérimentée. Elle est sous la responsabilité et la coordination du directeur des établissements médico-sociaux de la Fondation et du responsable de service.

Le personnel éducatif est composé de moniteurs éducateurs, d'aides médico-psychologique, d'accompagnants éducatifs et sociaux et d'aides-soignants. Ils sont présents afin de permettre à chaque résident de réaliser son projet de vie et d'être accompagné au quotidien.

Une secrétaire comptable assure l'accueil et les différentes formalités administratives et comptables.

Des agents de services généraux complètent l'équipe : surveillant(e)s de nuit, maitresses de maison et lingères.

Au final 17 personnes sont à la disposition des résidents et contribuent à la qualité de vie et à leur accompagnement.

A l'arrivée, le résident sera accueilli par un membre de la Direction et de l'équipe. Deux professionnels référents lui seront dédiés. Ils seront les interlocuteurs privilégiés de la famille et/ou du représentant légal. Les professionnels référents auront pour mission de centraliser les éléments du projet d'accompagnement personnalisé du résident.



## 7 Vie pratique



### La vie au foyer

Afin de préserver les libertés et la quiétude de chacun, dans un climat de confiance et de tolérance, il vous est demandé de respecter le règlement de fonctionnement.



### Sécurité



Dans les locaux, sont affichées les consignes à tenir en cas d'incendie. Une signalétique adaptée indique les issues de secours. Le Système de Sécurité incendie (SSI) est vérifié annuellement et dispose d'un contrat de maintenance.



Il est interdit de fumer et de vapoter dans l'établissement.

### Assurances



L'établissement souscrit une assurance qui couvre la personne accueillie dans les gestes de la vie quotidienne tant à l'intérieur, qu'à l'extérieur de l'établissement lorsque celle-ci est sous la responsabilité de la structure. Il est obligatoire que la personne dispose aussi de sa propre assurance en responsabilité civile, afin de couvrir tous les moments de sa vie à l'extérieur de l'établissement et les dommages qu'elle pourrait occasionner à autrui même au sein de l'établissement.

### Photos



Les photos de personnes, résidents et professionnels sont des supports indispensables dans le cadre de l'accompagnement au quotidien.

Les photographies doivent faire l'objet d'une autorisation signée par l'ayant droit ou son représentant.

## Le courrier



Le courrier doit être adressé au nom du résident et lui sera remis par l'équipe qui l'accompagnera dans la lecture si nécessaire.

## Le téléphone



Chaque chambre dispose d'une ligne de téléphone et d'un branchement internet. L'établissement est équipée du wi-fi

## Le linge



Seul le linge plat est fourni par l'établissement (draps et serviettes de table). Un trousseau minimum est demandé à l'arrivée dans l'établissement. Les vêtements personnels du résident doivent être marqués à son nom et prénom sur bande tissé. L'ensemble du linge est lavé sur place.

## Le suivi médical

Il est assuré par le médecin généraliste du résident. Le médecin traitant informe les familles des changements de traitement ou de prise en charge. Des conventions sont signées avec différents partenaires sanitaires. En cas de nécessité, le foyer dirigera le résident vers l'établissement hospitalier le mieux adapté à sa situation.

## L'entretien



Le service entretien et maintenance contribue par leurs interventions à l'amélioration du cadre de vie ainsi qu'à votre sécurité.

## Le salon de coiffure



Un salon de coiffure et d'esthétique est à votre disposition : une coiffeuse et une pédicure sont présentes sur rendez-vous.

## Les visites et sorties

Les visites sont possibles tous les jours dans chaque maison ou dans votre chambre. L'équipe éducative doit être prévenue de toutes visites ou sortie.



## 8 Vos droits

Les droits et les libertés individuelles sont garantis à toute personne prise en charge par l'établissement, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires.

### Concertation, recours et médiation

Si vous ou un membre de votre famille souhaitez faire entendre une remarque, par téléphone, par écrit ou au cours d'un rendez-vous, la direction ou son représentant se tient à votre disposition.

A l'occasion d'une rencontre, vous pourrez être accompagné de la personne de votre choix.

En tant que personne prise en charge dans un établissement, service social ou médico-social, vous ou votre représentant, pouvez faire appel, pour vous aider à faire valoir vos droits, à une personne qualifiée que vous choisirez sur la liste des médiateurs agréés par la Commission Départementale (jointe au livret d'accueil) ou au Défenseur des droits.

*Pour toute plainte ou réclamation, un formulaire est disponible sur demande à l'accueil de l'établissement*

Formulaire de déclaration d'une plainte ou d'une réclamation de l'Association Française de LA MISÉRICORDIE. Le formulaire est intitulé "ENCRE DE DÉCLARATION D'UNE PLAINTE OU D'UNE RÉCLAMATION". Il contient des champs pour l'identité du déclarant, l'adresse de l'établissement concerné, la date de la plainte, le lieu de la plainte, l'établissement concerné (avec des options radio pour choisir l'établissement), et l'objet de la demande. Le formulaire est accompagné d'un logo de l'Association Française de LA MISÉRICORDIE.

### Confidentialité et discrétion professionnelle

Toutes vos informations personnelles concernant la santé et votre prise en charge sont protégées par la discrétion professionnelle auquel est tenu l'ensemble du personnel, y compris les élèves et stagiaires.





## Le Conseil de la Vie Sociale (CVS)

Issu de la loi du 2 janvier 2002, le Conseil de vie Sociale a pour objectif de favoriser l'expression des résidents et de leur famille au sein des établissements.

Un Conseil de Vie Sociale est présent dans chaque établissement, et se réunit une fois par trimestre. Les membres du CVS sont élus et un règlement intérieur est établi par ses membres.

Le CVS donne son avis et peut faire des propositions sur toutes questions concernant le fonctionnement de l'établissement notamment :

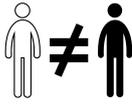
- les droits et libertés des personnes accompagnées,
- l'organisation intérieure et la vie quotidienne,
- les activités, l'animation socio-culturelle et les prestations proposées,
- les projets de travaux et d'équipement,
- la nature et le prix des services rendus,
- l'affectation des locaux collectifs,
- l'entretien des locaux,
- les relogements prévus en cas de travaux ou de fermeture,
- l'animation de la vie institutionnelle et les mesures prises pour favoriser les relations entre les participants,
- les modifications substantielles touchant aux conditions de prises en charge,
- le projet d'établissement ou de service et notamment sur le volet portant sur la politique de prévention et de lutte contre la maltraitance.



Pour jouer efficacement un rôle, cette instance doit être un lieu d'expression privilégié des usagers. Aussi vous êtes remerciés par avance de votre participation active à créer des conditions de vie toujours plus accueillantes.

## Charte des Droits et Libertés de la Personne Accueillie

*Notre accompagnement respecte et met en œuvre les principes énoncés dans la Charte des Droits et Libertés de la Personne Accueillie.*



**Principe de non-discrimination** : Nul ne peut faire l'objet d'une discrimination, quelle qu'elle soit, lors d'une prise en charge ou d'un accompagnement.



**Droit à une prise en charge ou à un accompagnement adapté** : La prise en charge ou l'accompagnement qui est proposé est individualisé et le plus adapté possible aux besoins, dans la continuité des interventions.



**Droit à l'information** : La personne accueillie a droit à une information claire, compréhensible et adaptée. La personne a accès à toute information ou document relatif à sa prise en charge et à son accompagnement, dans les conditions prévues par la loi ou la réglementation.



**Principe du libre choix, du consentement éclairé et de la participation de la personne** :

> La personne dispose du libre choix entre les prestations adaptées qui lui sont offertes.

> Le consentement éclairé de la personne accueillie est recherché en l'informant des conditions et des conséquences de la prise en charge et de l'accompagnement, et en veillant à sa compréhension.

> Le droit à la participation directe de la personne accueillie, ou avec l'aide de son représentant légal, à la conception et à la mise en œuvre du projet individualisé lui est garanti.



**Droit à la renonciation** : La personne accueillie peut, à tout moment, renoncer par écrit aux prestations dont elle bénéficie, ou en demander le changement.



**Droit au respect des liens familiaux :** La prise en charge ou l'accompagnement favorisent le maintien des liens familiaux, dans le respect des souhaits de la personne.



**Droit à la protection :** Le respect de la confidentialité des informations par l'ensemble des personnels est garanti à la personne accueillie comme à ses représentants légaux et à sa famille. Il est également garanti le droit à la protection, à la sécurité, à la santé et aux soins.



**Droit à l'autonomie :** Dans les limites définies dans le cadre de la prise en charge ou de l'accompagnement, il est garanti à la personne accueillie de pouvoir circuler librement ainsi que de conserver des biens, effets ou objets personnel et de disposer de son patrimoine et de ses revenus.



**Principe de prévention et de soutien :** Les conséquences affectives et sociales qui peuvent résulter de la prise en charge ou de l'accompagnement doivent être prises en considération. Les moments de fin de vie doivent faire l'objet de soins, d'assistance et de soutien adaptés dans le respect de vos convictions.



**Droit à l'exercice des droits civiques attribués à la personne accueillie :** L'exercice effectif de la totalité de vos droits civiques et de vos libertés individuelles est facilité par l'établissement.



**Droit à la pratique religieuse :** Les personnels et les résidents s'obligent au respect mutuel des croyances, convictions et opinions. Ce droit à la pratique religieuse s'exerce dans le respect de la liberté d'autrui et sous réserve que son exercice ne trouble pas le fonctionnement normal de l'établissement.



**Respect de la dignité de la personne et de son intimité :** La personne accueillie est traitée avec égards. Le respect de sa dignité et de son intégrité est garanti.

Fondation Hospitalière de  
**LA MISÉRICORDE**



Établissement privé d'intérêt collectif 